

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du deux février deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
PV-1 – Versement
de subventions dans
le cadre du Fonds
Initiatives Locales
(FIL) – Année 2026

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelynne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Hugo CARRAZ (pouvoir à Jacques VAREYON).

ABSENTS : Alexandra ANTUNES, Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Evelynne VOLAN est nommée secrétaire de séance.

M. Jacques VAREYON, rapporteur, informe le Conseil Municipal que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) contribue à l'amélioration de la vie de quartier et à la participation des citoyens d'Oyonnax aux projets de leur Ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer, pour 2026, sur les dix demandes de subventions dont le tableau récapitulatif est joint en annexe de la présente délibération.

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du jury FIL du 7 janvier 2026,

Vu l'avis de la Commission de la Politique de la Ville du
28 janvier 2026

Objet :
PV-1 – Versement
de subventions dans
le cadre du Fonds
Initiatives Locales
(FIL) – Année 2026

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions désignées en annexe de la présente délibération,
- Demande à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention,
- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2026.

Fait à Oyonnax, le 2 février 2026

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Evélyne VOLAN



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **04 FEV. 2026**
- par sa publication le **04 FEV. 2026**

Le Maire

